SMTD Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 25 Septembre 2019** à 19h00 Salle Albert Camus, Place Victor Brachelet à Somain que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : **46**
Présents : (titulaires et suppléants) 37
Absents : 4
Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 34
Pour la CCCO : Christian VITU - Pascal JONIAUX – Alain PAKOSZ - Catherine GRODZISKI - Eric MOREAU - Frédéric DELANNOY - Jocelyne MALFIGAN - Pascal PRUVOST - Edith BESTIAN - Rémy VANANDREWELT - Marc DELECLUSE - Julien QUENESSON - Jean-Michel SIECZAREK.
Pour DOUAISIS AGGLO : Jacques ELIAS - Joël THOREZ - Henri DERASSE - Damien FRENOY - Jean Claude DHALLUIN - Marylise FENAIN - Claude HEGO - Nadia BONY - Frédéric CHEREAU - Jean Luc DEVRESSE - Francis FUSTIN - Denis LAMY - Maryline LUCAS - Romuald SAENEN - Arnaud PIESSET - Caroline BIENCOURT - Colette CAPA - Jacques LECLERCQ - Christophe DUMONT - Véronique LEGRAND - Claudine PARNETZKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 3
Pour la CCCO : André LEGER suppléant de Denis MICHALAK - Georges CINO suppléant de Dany HALLANT.
Pour DOUAISIS AGGLO : Claudine HOUDET suppléante de Jean Michel SZATNY.

Etaient présents par procuration : 5
Pour DOUAISIS AGGLO : Robert STRZELECKI donne pouvoir à Christophe DUMONT - Christian POIRET donne pouvoir à Claude HEGO - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Francis FUSTIN - Michel LEBLOND donne pouvoir à Caroline BIENCOURT - Didier TASSEL donne pouvoir à Marylise FENAIN.

Etaient absents et excusés : 4
Pour DOUAISIS AGGLO : Henri COQUELLE - Didier CARREZ - Alain KLEE - Dominique RICHARD.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Monsieur Le Président indique que le SMTD réalise tous les ans son rapport d'activité qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences. Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur l'année antérieure.

Le Président adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux élus de chaque collectivité membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par l'exécutif de chaque collectivité membre à son assemblée délibérante.

Le Président peut être entendu, à sa demande, par les conseils municipaux ou par les conseils communautaires de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués des collectivités rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal ou au conseil communautaire de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 11 Septembre 2019.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le rapport d'activité 2018.

Le Comité après avoir délibéré
Nombre d'inscrits : 46
Nombre de votants :42
Suffrage exprimé : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

APPROUVE le rapport d'activité 2018.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO